

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 janvier 2020

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Actualisation du plan de développement des déplacements cyclables - « Sceaux à vélo - 2016-2021 » et renouvellement du dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique

Rapporteur : Patrice Pattée

Depuis les années 1970, Sceaux mène une politique active et novatrice en matière de développement des circulations douces et de partage de l'espace public. Cet engagement, qui s'inscrit dans une démarche de développement durable, fait partie du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Le premier plan de développement des déplacements cyclables a été adopté par le conseil municipal en 2007. Ce document a été décliné sur de très nombreux aspects. La voirie communale a été classée en « zone 30 », en 2009. La Ville a procédé à la généralisation des doubles sens cyclables et à la création de la première zone de rencontre francilienne. La ville de Sceaux a, dans ces différents domaines, été précurseur dans l'organisation de modes de déplacement sécurisés, apaisés et durables dans le cadre d'une démarche globale qui rejoint celle du Code de la rue promue au travers de différentes dispositions réglementaires.

I – ACTUALISATION DU PLAN VELO

Le plan vélo 2016-2021 adopté par délibération du 31 mars 2016 et prolongé par délibération du 16 mai 2018 jusque 2021, a pour objectif d'accompagner la transition de « Sceaux, ville cyclable » vers « Sceaux, ville cycliste ». En continuité avec la politique qu'elle a menée jusqu'à présent en matière de déplacements et d'aménagements, la Ville incite ses habitants à limiter l'usage de l'automobile, à s'adapter à un usage renforcé des transports collectifs et à des modes actifs de déplacements tels que la marche et le vélo.

Le plan vélo 2016-2021 permet de réaffirmer la pertinence d'engager un changement des comportements et des choix modaux pour les déplacements locaux, en revenant sur tous les bénéfices d'une pratique du vélo.

La mise en œuvre de cette politique se traduit par un programme annuel de travaux et d'actions à réaliser pour améliorer encore le confort des cyclistes à Sceaux.

A titre d'exemples, ont été réalisées les actions suivantes :

- transformation des feux rouges en obligation des cédez le passage pour les vélos,
- entretien régulier du marquage au sol double sens cyclable,
- ajout d'appuis-vélos et identification des appuis-vélos par un panneau,
- ajout de deux parkings sécurisés (parkings Robinson et Charaire),
- apprentissage de la draisienne dans les lieux d'accueil des tout-petits...

Par ailleurs, depuis la mise en œuvre du plan vélo en 2016, de nouvelles actions ont été réalisées ou mises à l'étude. Il convient de les ajouter au plan vélo 2016-2021. Ces actions s'inscrivent dans différents objectifs du plan :

- sur le plan de la logistique du dernier kilomètre
 - o mise en place d'un service de transport à la demande et de livraison de colis en vélo-taxi

- en matière de capacité de stationnement des vélos
 - o déploiement de deux Véligo parkings à proximité de la gare de RER Sceaux et de la gare RER Robinson

- en matière de promotion du vélo
 - o installation de trois stations Vélib
 - o mise à disposition de neuf nouveaux vélos à assistance électrique pour les déplacements du personnel
 - o mise en œuvre de l'indemnité kilométrique vélo pour les agents municipaux
 - o installation d'une station de gonflage devant le jardin de la Ménagerie,
 - o installation de deux stations de réparation vélo au croisement de la Coulée verte et du boulevard Desgranges, et devant le jardin de la Ménagerie,
 - o valorisation de l'atelier de réparation tous les 2^{ème} et 4^{ème} dimanche du mois aux abords du marché bio,
 - o mise à jour du guide du cycliste.

En outre, le Département a posé un compteur vélo #24 sur la RD920, au niveau de l'avenue de Berry ; et #4 sur la Coulée Verte à Chatenay

II – DISPOSITIF D'AIDE A L'ACHAT DE VAE

La topographie du territoire scéen pouvant constituer un frein au développement des déplacements à vélo, la Ville a décidé en 2011 de promouvoir l'utilisation du vélo à assistance électrique (VAE) qui constitue une excellente réponse à la spécificité de son territoire.

Le conseil municipal, lors de sa séance du 31 mars 2011, a ainsi décidé d'instituer un dispositif pour inciter les Scéens à acquérir un vélo à assistance électrique. Ce dispositif a été maintenu, d'année en année, jusqu'en mai 2017.

En effet, en 2017, un nouveau financement pour l'acquisition de vélos à assistance électrique a été mis en place par l'État (décret n° 2017-196 du 16 février 2017 relatif aux aides à l'achat ou à la location des véhicules peu polluants). Ce décret a permis la mise en place d'une aide calculée sur la base de 20% du coût d'achat du VAE, et plafonnée à 200 €. Cette aide était exclusive de toute autre aide allouée par une collectivité publique ayant le même objet.

Compte tenu de ces éléments, le dispositif d'aide de la Ville aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique a été suspendu, n'étant pas cumulable avec l'aide de l'Etat, dans l'attente des nouvelles directives nationales mises en place à partir du 1^{er} février 2018.

Depuis 2018, le dispositif d'aide de l'Etat à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) concerne les ménages les plus modestes et l'aide de l'Etat est conditionnée au versement par les collectivités locales d'une aide à l'achat du vélo à assistance électrique. Le dispositif de subvention à Sceaux est donc fixé comme suit depuis le 1^{er} février 2018 :

- la ville de Sceaux a reconduit le dispositif d'aide à l'achat de VAE pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} février 2018, et ce, sans condition de ressources. Ce dispositif a de nouveau été renouvelé au 1^{er} février 2019,
- le montant de la subvention pour l'acquisition d'un VAE neuf est calculé sur la base de 20 % du coût d'achat TTC. Ce montant est plafonné à 100 €.

Au terme de ces dernières années, il peut être dressé le bilan suivant du dispositif de la Ville : 294 subventions ont été accordées pour l'achat d'un VAE :

- 27 en 2011
- 24 en 2012
- 22 en 2013
- 32 en 2014
- 31 en 2015
- 44 en 2016
- 27 en 2017
- 30 en 2018
- 57 en 2019

pour un montant total de 50 061,64 € dont :

- 16 subventions à 300 €,
- 18 subventions d'un montant compris entre 250 et 299 €,
- 128 subventions d'un montant compris entre 200 et 249 €,
- 19 subventions d'un montant compris entre 150 € et 199 €,
- 97 subventions d'un montant compris entre 100 et 149 €,
- 13 subventions de moins de 100 €.

Compte tenu de ces résultats, il est proposé de reconduire ce dispositif d'aide.

A noter que depuis le 1er décembre 2019, une aide à l'achat de vélo à assistance électrique, de vélo cargo à assistance électrique et d'accessoires neufs est accordée par Ile de France Mobilités. Elle est complémentaire à celle de la Ville, dans la limite de 500 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (ou 600 € pour l'achat d'un vélo cargo à assistance électrique). Toutefois, cette aide est temporaire puisqu'elle cessera lorsque l'enveloppe dédiée, soit 12 millions d'euros, sera consommée.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver le plan actualisé de développement des déplacements cyclables de la ville de Sceaux, dit « Sceaux à vélo - 2016-2021 » et de décider de reconduire le dispositif d'aides pour l'achat de vélos à assistance électrique, dans les conditions précisées ci-dessus, à compter du 1^{er} février 2020.